

Le 14 avril 2021

## Communiqué de Presse

# Revalorisation de la retraite ASV de 0,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021

La retraite des médecins de France est composée de trois régimes de retraite : le régime de base, commun à l'ensemble des professions libérales, le régime complémentaire, réservé exclusivement aux médecins libéraux et entièrement piloté par la CARMF et le régime ASV, destiné aux médecins conventionnés. Ce dernier est piloté par l'État et financé en partie par l'Assurance maladie dans le cadre de la convention conclue avec les syndicats médicaux, la CARMF n'assurant que la gestion technique du régime.

Or, depuis 1998, date de sa dernière augmentation, la valeur du point n'a été revue qu'à la baisse notamment en 2012 avec la mise en place de mesures de sauvetage du régime et est bloquée depuis cette date.

Ces mesures ont permis de redresser la situation financière du régime qui est maintenant en excédent.

Suite aux études actuarielles et sur proposition de la CARMF, notamment au vu des résultats de projections transmises le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à la Direction de la Sécurité sociale et aux différents syndicats médicaux, les Ministères de tutelle ont décidé une augmentation de la valeur du point du régime ASV de 0,4 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Date d'effet	Liquidation de la retraite				
	Avant le 01/01/2006	Entre le 01/01/2006 et le 31/12/2010		Entre le 01/01/2011 et le 31/12/2016	À compter du 01/01/2017
	Valeur du point	Valeur du point acquis antérieurement au 01/01/2006	Valeur du point acquis à compter au 01/01/2006	Valeur du point	Valeur du point
01/01/2021	14,06 €	14,06 €	13,05 €	13,05 €	11,36 €

Pour rappel, l'ASV correspond à 34 % de la retraite moyenne des médecins, derrière le régime complémentaire (45 %), mais devant le régime de base (21 %).

*La CARMF vous accompagne, prenez soin de vous*

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (124 049 cotisants, 107 524 prestataires). Elle a versé en 2020 2,9 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,04 milliards d'euros (dont 2,74 milliards d'euros de cotisation et 300 millions d'euros de résultat financier).*

Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)